

## LE DIRIGEANT S'ENGAGE À

- Respecter et faire respecter les lois et règlements en vigueur, veiller à la sécurité de tous.
- Créer et entretenir un environnement favorable à l'épanouissement des joueurs.
- Définir la politique sportive du club et trouver les moyens nécessaires à son application.
- Transmettre les valeurs du club : respect, solidarité, passion.
- Informer les joueurs et parents de joueurs mineurs, des actions organisées par le club

## L'ENTRAÎNEUR S'ENGAGE À

- Être présent à tous les entraînements et les matchs, et en cas d'empêchement, prévenir afin de pouvoir effectuer le remplacement.
- Considérer les joueurs, parents et dirigeants avec respect et sans aucune discrimination.
- Privilégier l'épanouissement physique et mental du sportif.
- Encourager le sportif à respecter les règlements en vigueur dans un parfait esprit sportif et à entretenir des relations courtoises et polies avec ses partenaires, adversaires, arbitres....
- Adopter un comportement et une tenue irréprochable.
- Respecter les équipements mis à disposition et appliquer la politique sportive du club.

## LE JOUEUR S'ENGAGE À

- Être assidu et ponctuel aux entraînements et aux matchs, en prévenant en cas d'absence.
- Ne pas utiliser son téléphone portable pendant l'entraînement ni dans les vestiaires.
- Venir équipé de sa tenue de sport et de sa gourde personnelle.
- Respecter le règlement intérieur du complexe sportif : chaussures adaptées, respect des installations, respect des autres utilisateurs.
- Prendre soin du matériel mis à sa disposition ainsi que des tenues prêtées par le club.
- Respecter les choix de l'entraîneur pour la constitution et la gestion de l'équipe.
- Avoir une attitude polie et respectueuse envers les entraîneurs, coachs et bénévoles qui les encadrent ainsi que les arbitres et les adversaires. Les gestes, propos et attitudes discriminantes (sexisme, racisme, homophobie...) sont proscrits.
- Participer aux tâches d'arbitrage, de table ou de responsable de salle, indissociables de sa propre pratique.
- Participer aux actions et manifestations nécessaires à la vie du club.
- Donner le meilleur de soi-même et persévérer quels que soient les résultats obtenus ; défendre les valeurs du club.

## LE PARENT DU JOUEUR MINEUR S'ENGAGE À

- S'assurer que l'enfant est assidu et ponctuel aux entraînements comme aux matchs, équipé de sa tenue. Les parents autorisant leur enfant à venir seul prennent l'entière responsabilité jusqu'à leur retour en cas d'absence de l'entraîneur. Les familles sont donc responsables de venir à l'heure à la fin des entraînements.
- Participer aux déplacements de l'équipe de son enfant.
- Suivre l'équipe de son enfant autant que possible.
- Participer à la gestion du bar pendant le match de son enfant, apporter la collation de fin de match, faire le lavage des maillots (à tour de rôle) en fonction de l'organisation du parent référent du collectif.
- Participer aux manifestations nécessaires à la vie du club et, si possible, aider à les organiser.
- Encourager les jeunes joueurs mais ne pas conseiller sur le terrain : laisser l'entraîneur gérer son équipe.
- Respecter les arbitres (jeunes et adultes) et toutes leurs décisions.
- En cas de problème ou de désaccord, discuter calmement et directement avec l'entraîneur ou le dirigeant, jamais en présence d'enfants.

**TOUT MANQUEMENT AU RESPECT DE LA CHARTRE SPORTIVE ET ÉTHIQUE CI-DESSUS, POURRA FAIRE L'OBJET DE SANCTION.  
POUR APPLIQUER LA DEVISE DU CLUB**

**RESPECT SOLIDARITÉ PASSION**

**IL EST INDISPENSABLE QUE CHAQUE ADHÉRENT, JOUEURS.SES OU PARENT DE MINEURS  
PARTICIPE À LA VIE DU CLUB DE MANIÈRE ACTIVE.**

